DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	15
votants :	15
absents :	00

Présents :
Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés :

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

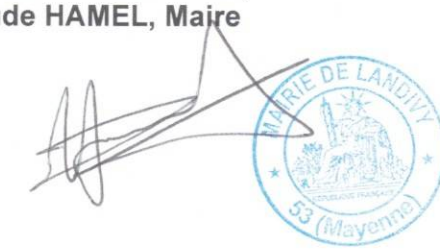
N°2026073 - Objet : NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
DECIDE
> DE NOMMER Mme Martine CORDIER secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- ☐ **Pour : 15**
- ☐ **Contre : 00**
- ☐ **Abstentions : 00**

Fait et délibéré le 15 septembre 2026
Pour extrait conforme,
Claude HAMEL, Maire



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20260915-DCM2026073-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026